

Les événements qui ont annoncés ceux de Meknès en 1956

racontés par Henri Buttin dans son livre « Enfant du Protectorat »



Henri et Paul Buttin dans leur cabinet d'avocats à Meknès

De retour en France, Henri s'est attelé à la rédaction d'un livre sur son temps au Maroc, intitulé « Enfant du Protectorat » ... qui malheureusement ne fut jamais édité. Dans ce livre, il donne sa version de ces événements, alors qu'il était déjà rentré en France et s'était installé à Croissy-sur-Seine avec ses déjà 4 enfants.

Je me souviens de ces longues journées qu'il passait à son bureau, une longue planche en bois incurvée rapportée du Maroc, fumant cigarettes sur cigarettes, allumées sur une espèce de boule allume-cigares. On n'avait pas le droit de rentrer dans la pièce mais, elle était tellement pleine de fumée qu'on n'essayait même pas !

Ce grand bureau, imposant, remplissait les trois quarts de la pièce, et, dans un des tiroirs, il y avait le pistolet acheté par les parents les dernières années au Maroc pour se défendre. Pour la petite histoire, en voulant nettoyer son arme à Croissy, papa a failli tirer sur maman ... et ce fameux pistolet a suivi les parents jusqu'à Autun où je l'ai récupéré lorsqu'ils ont déménagé à Lyon. Il était caché au fond d'un baril de lessive sous des chiffons douteux ! Je l'ai apporté au commissariat de police à Lyon où je me suis entendu dire « madame, vous n'avez pas le droit d'avoir cette arme en votre possession, encore moins de la mettre dans votre voiture ! ». J'ai laissé le pistolet, les balles et je suis partie.

Revenons au Maroc. Alors que la lettre de Paul Buttin à ses enfants est un véritable reportage sur les événements de Meknès en octobre 1956, ces pages extraites du livre d'Henri Buttin, permettent de mieux comprendre le déroulement des faits qui ont marqué la fin du Protectorat, l'indépendance

du Maroc et le départ des colons. Octobre Noir de Meknès est l'un de ces événements tragiques, malheureusement pas le seul.

Après une description extrêmement pessimiste de la situation au Maroc vers 1954, soit à peine deux ans avant les événements de 1956, il fait ce diagnostic prémonitoire : « Le Protectorat en est ainsi arrivé à une sorte d'autodestruction, dans la logique même de l'évolution d'une société européenne prospère, artificiellement plaquée sur une société indigène archaïque ».

Il décrit une situation de plus en plus tendue qui est devenue explosive. Il raconte tous ce qu'il a vécu, notamment sur le plan professionnel, le menant à la décision de quitter le Maroc en mars 1956. Une véritable déchirure, il était arrivé dans ce pays en 1920, à peine âgé de quelques mois. Il y avait amené sa femme, fondé une famille, construit une maison ... Mais « je préfère partir librement, sans attendre d'y être acculé ». On reconnaît bien là le caractère de papa !

C'est aussi l'occasion d'apprendre, pour nombre d'entre vous, que Henri et son père Paul Buttin ont défendu des « terroristes » au Maroc. Ce qui les a désignés comme ennemis des colons et exclus de toute vie sociale. C'était à la fois très courageux et très fidèle à leurs convictions profondes de justice, d'humanisme et de foi catholique.

La suite est telle qu'elle se trouve dans le livre. Pour tous ceux que cela intéresse, nous mettrons l'intégrale du livre en lien sur le site ... très vite (!)

Avec Dominique, nous avons pensé que ce texte complétait bien le récit de Grand-père.

Véronique, Février 2026



Henri dans son cabinet d'avocat à Meknès

Extrait de « Enfant du Protectorat » par Henri Buttin

Parallèlement les masses indigènes sont elles-mêmes sérieusement secouées par l'intervention de nombreux facteurs. L'expansion démographique joue un rôle primordial, mais insidieux. Le témoignage de la prospérité de l'entreprise des européens éveille des ambitions. Les réalisations d'une civilisation technique, la publicité commerciale, créent de nouveaux besoins plus rapidement que ne se développent les ressources susceptibles de les satisfaire. La mise en œuvre des moyens modernes de communications provoque un brassage de populations traditionnellement enfermées dans le cadre étroit de leur tribu ou de leur cité. Le prodigieux développement de la radio a une influence considérable sur des masses d'illettrés dépourvus de toute culture générale. Elles constituent un auditoire extrêmement sensible à toutes les propagandes étrangères.

L'Instruction Publique enfin, bien qu'elle ne profite encore qu'à une minorité, n'est pas un des moindres facteurs de trouble pour un nombre de plus en plus grand de jeunes. Assurée par l'Université Française elle tend à répandre des conceptions totalement étrangères aux valeurs sur lesquelles repose l'organisation de la société locale et a pour conséquence de provoquer un divorce au sein de cette société, et, qui plus est, entre générations.

A ces influences d'ordre économique ou sociologique s'ajoutent des réactions politiques. Le marocain ne peut plus ignorer que son pays demeure un des derniers refuges d'un régime de type colonial en terres d'Islam. Il est au courant des profondes transformations qui, depuis 1945, ont bouleversé l'équilibre mondial. Il a bien fini par savoir que toutes les positions françaises hors de la métropole sont ébranlées, que plusieurs peuples se sont déjà débarrassés de sa tutelle. Il a senti le malaise créé par la guerre qui s'éternisait en Indochine. Il est informé des déboires de notre armée et connaît le sort des combattants de Diên Biên Phu.

Soumises à l'action de forces diverses, parfois contradictoires, **les masses marocaines éclatent dans leurs structures ancestrales**. L'évolution du Protectorat n'apporte aucune solution et aggrave au contraire la tension interne, d'autant plus que sa politique indigène est fondée sur le maintien de ces structures.

Le Gouvernement Français finit par prendre conscience de cette évolution et libère le Maroc du Général Guillaume. Mais l'Ambassadeur Francis Lacoste qui lui succède, quoique plus intelligent, est tout aussi pusillanime.

Il voudrait, réaliser en 1955, avec le Sultan Ben Arafa, les réformes qu'il eut peut-être été possible d'envisager au lendemain de l'expulsion de Mohamed ben Youssef, mais qui sont devenues utopiques dix-huit mois plus tard. Fonctionnaire consciencieux il rédige des projets qu'il soumet au Gouvernement Français. A Rabat, isolé d'une administration qui bafoue son autorité, il ne peut même pas obtenir que ses instructions franchissent la porte de son Cabinet. Par quelques déclarations solennelles il s'affirme à la recherche d'un "interlocuteur valable" parmi les Marocains ; il ne réalisera jamais que, précisément, ni lui ni le Gouvernement qu'il représente n'ont plus cette qualité.

Il a obtenu du moins de ses Services, non sans difficulté, que la plupart des internés administratifs soient libérés. Driss Mhamedi est venu reprendre sa place au Barreau de Meknès à la fin de l'année 1954. Depuis nous nous revoyons très souvent. Alors que le terrorisme se déchaîne dans tout le pays il demeure étranger à cette forme d'action ; il comprend le désespoir de ses compatriotes, il n'approuve pas pour autant leurs violences aveugles.

Au mois de mars 1955 j'assure la défense de trois marocains devant le Tribunal permanent des Forces armées, siégeant à Fez. Ils font partie d'un groupe inculpé pour divers actes de terrorisme commis dans cette ville au cours de l'année précédente. Ce n'est qu'un procès de terroristes parmi bien d'autres. Un an auparavant mon père a assuré la défense des premiers de ceux qui ont été jugés à Fez ; depuis de nombreux procès se sont déroulés à Casablanca, à Marrakech, à Oujda.

Dans chaque cas la même scène se reproduit: les inculpés, du moins les principaux, se présentent comme d'authentiques combattants ayant fait le sacrifice de leur vie pour libérer leur pays de l'occupation étrangère, le Commissaire du gouvernement les traite de vils tueurs à gages, membres d'une association de malfaiteurs portant atteinte à la sûreté de l'Etat, la défense, après avoir livré une bataille de procédure, s'efforce d'expliquer les mobiles des inculpés et se fait vertement fustiger par le Président si elle se permet la moindre allusion à la Résistance, enfin le Jury, un aéropage d'officiers français présidé par un magistrat de la Cour d'appel, distribue les condamnations à mort ou à diverses peines de prison; la grâce des condamnés est demandée en vain au Président de la République et les exécutions se succèdent.

Ces débats auxquels la presse donne une large publicité, comme les exécutions capitales, loin d'assurer une répression exemplaire, ont pour unique résultat de décerner aux "victimes" la palme des martyrs.

En me présentant pour la défense de mes trois clients je n'ai aucune illusion sur l'efficacité de mon intervention. Cependant, contrairement aux précédents, mon dossier comporte une particularité : comme toujours tous les inculpés, sans exception, sont des Marocains, mais de plus toutes leurs victimes n'ont également été que des Marocains. Arguant de ce fait, dès le début de l'audience, je dépose des conclusions pour soulever l'incompétence du Tribunal.

Les textes en vigueur au Maroc sur l'état de siège n'ont prévu, en effet, au profit des Juridictions Militaires, que le dessaisissement des seules juridictions françaises de droit commun et non le dessaisissement des juridictions chérifianes. Or la législation marocaine ne donne compétence aux Tribunaux Français du Maroc que pour connaître des crimes et délits dont un européen est l'auteur ou la victime ; tous les autres cas demeurent de la compétence des seules juridictions chérifianes. Cette distinction constitue même une des bases fondamentales de tout le régime du Protectorat,

Juridiquement mon moyen de défense est extrêmement solide, mais politiquement il est non moins dangereux. Le terrorisme peut ne pas faire de victimes européennes, il n'en est pas moins dirigé contre le régime politique. En se déclarant incompétent le Tribunal Militaire désavouerait le droit d'intervention de l'Armée Française. Mais pour se déclarer compétent il lui faut violer un principe essentiel de l'organisation judiciaire du Protectorat.

Le Conseiller Hemeury qui préside le Tribunal saisit immédiatement l'enjeu du débat, qui échappe par contre à ses assesseurs militaires. Après ma plaidoirie l'audience est suspendue. Le délibéré, sur cette seule question de compétence, dure trente-six heures. Entre temps le Parquet Général et la Résidence Générale sont, discrètement, alertés.

Finalement, après consultation des plus hautes autorités, le Tribunal rend un jugement de compétence, motif pris de ce que "l'état de siège avait existé sans interruption au Maroc depuis 1914" et de ce que, pour aplatis les difficultés pouvant résulter de la combinaison des diverses législations en vigueur au Maroc, "le ministre des Affaires Etrangères avait été amené à préciser, dans une lettre du 31 Janvier 1914, la compétence spéciale des Conseils de guerre".

Ce jugement confirme le désarroi des autorités du Protectorat. Elles en sont réduites à invoquer un "état de siège" permanent et à exhumer une missive ministérielle vieille de plus de quarante ans (dont je ne connaîtrai jamais les termes) pour faire condamner et exécuter "dans les formes légales" leurs adversaires marocains de 1955, au mépris de dispositions législatives formelles.

Les moyens de procédure épuisés, les débats reprennent leur cours et durent plusieurs jours. Un jeune garçon a effectivement assassiné un notable marocain, il est condamné à mort. Le principal de mes trois inculpés, qui a été sans aucun doute l'animateur de la "cellule", n'est condamné qu'à la prison à vie, les deux autres à quelques années de détention. Mes arguments juridiques sont rejetés, mais le Tribunal n'a tout de même pas osé condamner à mort mon client. C'est bien la seule occasion où j'ai eu la certitude d'avoir sauvé la tête d'un homme.

Au cours de la longue instruction qui a procédé ces débats, comme au cours de plusieurs autres que j'ai eus à suivre, **j'ai pu avoir de très longs entretiens privés avec des terroristes.**

Officiellement, pour des besoins de propagande et pour étayer les poursuites judiciaires, la Résidence Générale ne veut voir dans leurs cellules que les ramifications d'un vaste complot organisé par l'Istiqlal et le parti communiste. J'ai eu en mains tous les rapports versés à de nombreux dossiers ; les efforts conjugués des Services secrets, des Services de Police et des magistrats instructeurs n'ont jamais pu établir ni l'existence du complot, ni l'intervention de l'Istiqlal (parti de l'Indépendance) ou celle des communistes. Certes quelques anciens membres de ces partis dissous participent individuellement à des actions de sabotage ou à des attentats ; quelques rares exilés, réfugiés en Espagne notamment, fournissent des armes ou des subsides. Mais aucun des partis ni aucun de leurs leaders n'est mêlé à cette aventure.

En réalité le terrorisme marocain n'est qu'une réaction de désespoir du petit peuple des villes, très rarement de l'élite intellectuelle parmi laquelle se recrutaient les cadres des partis, très rarement également des misérables des bidonvilles. Les terroristes sont en majorité d'honnêtes citoyens pour lesquels tuer les "traîtres" au service du Protectorat ou du Sultan ben Arafa a soudainement revêtu la valeur d'un acte de foi, d'un témoignage pour retrouver leur dignité bafouée de musulmans et plus simplement d'honnies. Leur engagement est bien l'œuvre de leurs épouses ou de leurs mères, et non celle de l'Istiqlal.

La meilleure preuve de cette origine spécifiquement populaire du terrorisme sera d'ailleurs apportée quelques mois plus tard. L'avocat français le plus "spécialisé" dans ce genre d'affaires est Me Jean-Charles Legrand, du barreau de Casablanca. Avec une certaine ostentation et un talent de remarquable orateur, pendant des mois, il se consacre à la défense des terroristes. Ses brillantes plaidoiries lui attirent une véritable haine de la communauté européenne.

Au cours des émeutes de Casablanca, pendant l'été 1955 son appartement sera assailli par une foule de Français hurlant à sa mort, conduite par des jeunes gens armés et bien décidés à passer à l'exécution de leurs menaces.

Il sera obligé de faire usage de sa propre arme, un des émeutiers sera tué et il ne devra la vie qu'à l'intervention accidentelle d'une patrouille de police. Les Autorités le feront immédiatement incarcérer "pour assurer sa protection", et il sera expulsé du Maroc.

Il n'y reviendra qu'après le retour du sultan Mohamed ben Youssef. De l'aérodrome de Casablanca à son domicile une foule impressionnante de Marocains et de Marocaines lui fera alors un accueil triomphal, mais ni les chefs des partis politiques ni le palais Impérial ne s'associeront sous quelque forme que ce soit à cette manifestation. Le petit peuple témoignera seul de sa reconnaissance pour l'homme qui avait défendu les siens.

Me Jean-Charles Legrand rapporte le détail de ces événements dans un ouvrage qui résume ses plaidoiries. Il manifeste à cette occasion une certaine amertume. Ses réflexions prouvent qu'il n'avait pas saisi lui-même la nature complexe du problème marocain.

Il avait épousé les passions et la révolte des humbles. Mais le terrorisme ne constituait qu'un élément d'une conjoncture et non le fond du problème. Le Sultan Mohamed ben Youssef, comme

les dirigeants nationalistes qui sont ensuite arrivés au pouvoir, étaient peut-être préoccupés de la libération de leur peuple. Ils l'étaient plus sûrement par le désir de se saisir de la réalité du pouvoir aux lieux et places des Autorités du protectorat.

Au moment où je plaide à Fez devant le Tribunal Permanent des Forces Armées, je n'ai, quant à moi, aucune illusion à ce sujet. J'ai fréquenté assez de marocains fidèles à la France ou adversaires de son administration pour savoir quels peuvent être les mobiles de la bourgeoisie et de son intelligentia.

Il est évident que le régime du Protectorat n'est plus compatible avec l'évolution du Maroc, l'affaiblissement de la France et les bouleversements de l'équilibre mondial ; il est devenu nécessaire de l'abroger. La détérioration, récente mais passionnelle, du climat intérieur rend également inévitable le retour du Sultan Mohamed ben Youssef.

Mais l'intérêt même du Maroc voudrait que les réformes nécessaires fussent accomplies à l'initiative de la France, et surtout qu'elle assumât la responsabilité de la transition.

Ce sont d'ailleurs les conclusions que je présente dans un article publié par "La, Vie Intellectuelle" en Avril 1955. Il me vaut quelques lettres de félicitations de diverses personnalités auxquelles j'en fais parvenir des tirages. Il n'a naturellement que le sort de l'abondante et inefficace littérature qui fleurit alors sur le thème des affaires marocaines.

A la même époque un nouvel incident me confirme l'abîme qui sépare les réactions de la communauté européenne des réflexions que m'inspire la situation politique marocaine. Depuis sa création, vers 1925, mon père est l'avocat, à Meknès, de la Mutuelle Agricole, organisme d'assurance auquel adhèrent presque tous les colons. Depuis des années j'ai personnellement la charge de la défense des intérêts de cette Mutuelle devant les tribunaux. **Mais pour avoir défendu des terroristes, et surtout pour avoir mis en relief les erreurs du Protectorat, mon père et moi-même nous sommes devenus "responsables" des événements aux yeux des colons.** Le Vice-Président de la Chambre d'Agriculture nous le fait savoir par lettre en nous avisant de ce que les dossiers du contentieux de la Mutuelle seront à l'avenir confiés à un de nos confrères.

La communauté européenne nous exclut de son sein, même sur le plan professionnel.

Au terrorisme, manifestation à la fois du désespoir et de l'angoisse des marocains, correspond depuis des mois le contre-terrorisme, manifestation de réactions similaires des européens. Il fait autant de ravages psychologiques, et certainement plus de victimes. La différence du premier, il jouit en outre de la complaisance, et parfois de la complicité, des Services de Police.

Le 11 Juin 1955 ses animateurs réalisent leur action d'éclat en assassinant d'une rafale de mitraillette Lemaigre-Dubreuil. Cet industriel, déjà familier de grandes opérations politiques (il avait participé, en 1942, à la préparation clandestine du débarquement de l'Armée Américaine et du Général Giraud à Alger), prône depuis deux ans, dans un des journaux français du Maroc qu'il a acheté, une ligne de conduite assez libérale pour les affaires marocaines. La communauté européenne, représentée massivement par la tendance adverse de la présence française, ne peut le souffrir.

Le véritable mobile de ses assassins ne seront cependant pas connus avant longtemps. Selon certaines rumeurs il possédait un document compromettant pour un officier supérieur français qui avait occupé hautes fonctions au Maroc ; ce document aurait disparu dans les instants qui ont suivi l'attentat dont il a été victime. Un haut fonctionnaire du ministère de l'Intérieur arrive de Paris le lendemain pour conduire l'enquête ; son attitude surprise le Parquet de Casablanca, qui n'a pas la réputation d'une pruderie excessive en matière de contre-terrorisme. Les assassins seront retrouvés, mais jamais traduits en justice. Quelques mois plus tard, sur la côte d'Azur, dans la

propriété d'un homme politique, un autre mystérieux assassinat fait disparaître le jeune garçon qui se trouvait en compagnie de Lemaigre-Dubreuil au moment où il a été assassiné. Ce jeune homme avait été alors épargné par la rafale de mitraillette ; relation d'occasion de la victime, il n'était point inconnu de certains services du ministère de l'Intérieur.

Quoiqu'il en soit l'assassinat de Lemaigre-Dubreuil sort enfin le Gouvernement Français de sa torpeur. L'Ambassadeur Francis Lacoste, qui quelques jours plus tôt, rentrant de Paris, exposait qu'il attendait le "feu vert" pour son plan de réformes, disparaît de la scène marocaine. Il est remplacé par l'Ambassadeur Gilbert Grandval.

Le nouveau Résident Général tranche sur la médiocrité de ses prédécesseurs. Il arrive de la Sarre, est inconnu du Maroc et ne connaît point les problèmes du Protectorat. Mais ses premières déclarations et le rapide limogeage de plusieurs hauts fonctionnaires prouvent qu'il est énergique et lucide.

A l'affût des moindres indices, d'une sensibilité exacerbée par la tension du climat politique antérieur, les masses marocaines sentent immédiatement que le régime dans lequel elles étouffent va évoluer. L'Ambassadeur fait successivement son entrée inaugurale dans chaque ville au milieu de rassemblements d'immenses foules marocaines qui reprennent espoir et croient pouvoir enfin manifester librement. Elles explosent. Il en résulte des heurts tragiques, mais inévitables, avec un service d'ordre qui doit faire usage de ses armes pour éviter d'être submergé.

J'ai l'occasion de lui être présenté à son passage à Meknès. Il a dû traverser une foule en délire. Il sait qu'il y a eu des morts. Du bureau dans lequel il me reçoit on entend encore les rumeurs houleuses qui montent de la "médina". Je suis frappé par sa maîtrise et l'attention que, dans ces circonstances, il veut bien apporter à mes observations.

Quelques jours plus tard, à Casablanca, à l'occasion des funérailles du Général Duval, Commandant Supérieur des Troupes, victime d'un accident d'avion, il doit à nouveau affronter une foule tumultueuse. C'est, cette fois-ci, la communauté européenne qui se déchaîne. Hué par ses compatriotes il supporte l'épreuve avec courage et dignité. Avec la complicité passive du service d'ordre, les émeutiers pillent les boutiques des commerçants marocains et lynchent de nombreux indigènes.

En quelques semaines à peine l'Ambassadeur Gilbert Grandval se trouve ainsi en présence **d'une anarchie qui a gagné les deux communautés, européenne et marocaine**, tandis qu'il est à la tête d'une machine administrative dont la majorité des cadres lui sont hostiles. Une telle situation appelle un dénouement immédiat.

Je garde l'espoir qu'elle sera dominée. Toutes ces foules nord-africaines, européennes ou musulmanes, sont aussi promptes à se calmer qu'à s'émouvoir. Elles sont sensibles au prestige d'un chef énergique. S'il impose une solution, elles l'accepteront.

Or, conformément aux instructions du Gouvernement Français, le Résident Général prépare la mise en œuvre d'un plan de transition comportant, dans une première phase, l'éloignement du Sultan Ben Arafa. Celui-ci, d'ailleurs, ne demande qu'à être débarrassé au plus tôt de sa charge. Dans un climat détendu il sera ensuite possible de songer à des réformes plus profondes.

Mais à Paris, en dépit des instructions formelles données à son représentant à Rabat pour éviter le retour de Mohamed ben Youssef, le Président Edgar Faure est décidé à précipiter ce retour.

Le 20 Août, date anniversaire de l'exil, du Sultan, une émeute fait me cinquantaine de victimes européennes à Oued-Zem, tandis que de nombreuses manifestations de violence éclatent en Algérie où la rébellion s'étend depuis des mois.

Abandonnant le plan de l'Ambassadeur Gilbert Grandval, contre son avis, le Gouvernement Français convoque précipitamment à Aix-les-Bains, pour le 22 août, d'une part les partisans de Ben Arafa, du Glaoui et de Présence française, d'autre part ceux de Mohamed ben Youssef.

Aucune réconciliation ne peut naturellement résulter d'une telle confrontation de passions déchaînées. Depuis 1912, la France a assumé la responsabilité de sa politique marocaine, jusque et y compris lors de l'exil de Mohamed ben Youssef. Il lui apparaît de conserver l'initiative des réformes nécessaires. A défaut elle sera inévitablement éliminée. La Conférence d'Aix-les-Bains n'est, et ne peut être, que l'antichambre d'une capitulation.

L'Ambassadeur Gilbert Grandval donne sa démission. Le Général Boyer de la Tour lui succédera. C'est un spécialiste de la « politique indigène ». Il lui reviendra l'honneur de présider aux derniers soubresauts d'une agonie. Depuis Aix-les-Bains **le Protectorat est définitivement condamné**.

Fin Août je rejoins ma famille qui passe ses vacances en Savoie. Je prends moi-même quelques semaines de détente ; ce seront les dernières de ma vie d'avocat français du Maroc.

Depuis plusieurs mois je redoutais une issue catastrophique pour le Protectorat. Je n'avais pas perdu tout espoir et, parce que je souhaitais le succès de la seule politique qui me paraissait sensée, je venais de suivre avec le plus vif intérêt les efforts de l'Ambassadeur Gilbert Grandval pour redresser une situation terriblement compromise. Mais je n'avais plus grande illusion et dans un climat de passions exacerbées tout échec ne pouvait être que définitif.

Depuis quelques temps déjà je me préoccupais d'un éventuel point de chute, en France ou hors de France. Au cours de l'hiver, alors qu'il était devenu évident que l'Ambassadeur Francis Lacoste s'enlisait dans une voie sans issue, j'avais trouvé à me débarrasser de la villa que nous avions fait bâtir quelques années plus tôt. Nos beaux projets d'avenir élaborés en 1949 et 1950 avaient été, depuis, emportés par la tourmente.

Après la Conférence d'Aix-les-Bains, en fin Août, lorsque je pars en congé, ma décision est irréversible. J'abandonne le Maroc et je rentre en France.

La période des vacances est cependant peu favorable à la réalisation immédiate d'une telle opération. Au demeurant, parfaitement libre de choisir mon heure, j'entends encore mettre en ordre mes dossiers et liquider mes affaires personnelles avant de partir du Maroc. Fin Septembre je suis donc de retour à Meknès.

Le 18 Novembre Mohamed ben Youssef revient à Rabat, au milieu d'un peuple en délire. A Paris les thuriféraires de sa restauration inondent la scène politique : la France n'est plus "en état de péché mortel".

Ce même 18 Novembre je me trouve à Madrid, avec des amis, sur le chemin d'un nouveau voyage en France pour y préparer mon retour. Nous y sommes reçus par Ahmed Balafredj, Secrétaire Général de l'Istiqlal, et son épouse. Ils sont réfugiés dans la capitale espagnole depuis plusieurs années. Nous déjeunons chez eux en compagnie de Si Allai Fassi, de Hadj Omar ben Abdjlil et de Bouabid. Aucun d'entre eux n'a été invité à participer au triomphe de Mohamed ben Youssef. Aucun ne semble non plus pressé de rentrer à Rabat.

Le Maroc accède enfin à l'indépendance qu'ils revendiquaient, mais, à leur gré, trop au profit d'un Sultan pour lequel leurs sympathies sont assez mitigées. Ils reconnaissent en lui le seul homme susceptible de saisir le pouvoir au Maroc dans la conjoncture immédiate. Ils sont moins convaincus de ses aptitudes et qualités.

Une longue conversation, émaillée naturellement de critiques acerbes pour les Autorités du Protectorat, me confirme par ailleurs leur méconnaissance de la réalité des problèmes économiques et sociaux auxquels ils vont être rapidement affrontés. Depuis des années leurs réflexions n'ont eu pour objet qu'une notion abstraite, une sorte de mystique de l'indépendance. Celle-ci acquise ils sont pris de court par une précipitation des événements à laquelle ils ne s'attendaient pas.

En Mars 1956, le Dimanche des Rameaux, **j'embarque avec ma femme et mes quatre enfants, à Casablanca, pour un ultime voyage** sur un des navires de la Compagnie Paquet, si souvent utilisés dans des circonstances plus agréables. La veille nous avons pris notre dernier repas au Maroc, à Rabat, chez Driss Mhamedi devenu Ministre de l'Intérieur.

J'abandonne, non sans regrets, un pays captivant auquel je demeure très attaché. Il est évident, pour moi, que, peu à peu, la grande majorité de la communauté européenne sera conduite également à s'embarquer. **Je préfère partir librement, sans attendre d'y être acculé.**

Mes parents, nos amis demeurent sur place. Une des séparations qui m'aït le plus affecté fut cependant celle d'un ami marocain. Petit propriétaire meknassi il fait vivre une nombreuse famille, mais je ne lui ai jamais connu d'activité bien définie. Fidèle aux traditions de la société marocaine, indifférent à l'agitation nationaliste, il est le prototype de ce petit peuple des villes demeuré en marge des activités du Protectorat mais qui ne se formalise nullement de la présence de la colonie européenne et apprécie l'ordre et la paix établis par la France.

Il a mon âge. Nous nous connaissons de longue date. J'ai été très souvent reçu chez lui. Je l'ai reçu à ma table. Il adore mes enfants. Il a été satisfait du retour du Sultan, mais surpris de sentir l'effondrement simultané des structures du Protectorat. Il a été bouleversé par mon départ. Nous nous étions rendus mutuellement bien des services. Il ne peut plus être que la victime prochaine d'une révolution inévitable qu'il ne comprendra pas. Je ne peux plus rien pour lui.

Au cours des dix dernières années, en dépit de l'opinion de quelques français du Maroc, je n'ai été qu'un "fidèle sujet du Protectorat". J'ai assuré devant les juridictions françaises la défense de quelques adversaires : du régime, mais le fait même de leur inculpation comportait l'assistance d'un avocat. Je n'ai participé à aucune activité politique, adhéré à aucun mouvement, signé aucun manifeste. Jusqu'au dernier moment j'ai conservé l'espoir que la France saurait accomplir l'œuvre qu'elle avait entreprise.

Cependant, peu à peu, ancien disciple de ce même Protectorat, j'ai été rejeté, comme mon père, par la communauté européenne à laquelle nous appartenions, en même temps que mes observations sur son évolution m'ont conduit à me séparer d'elle.

